



COMPTE-RENDU

Le mercredi 22 janvier 2020 à 20h18, le Conseil municipal, légalement convoqué le 16 janvier 2020, s'est réuni à l'Espace Senet, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joël MANCEL.

Présidence : Monsieur Joël MANCEL, Maire

Secrétaire de séance : Madame Manuela MARIE.

Etaient présents :

Monsieur Joël MANCEL, Madame Hélène DEBAISIEUX-DENE,
Madame Manuela MARIE, Monsieur Christian BOUTELOUP,
Madame Evelyne PUECHAVY, Monsieur Michel POIROT,
Madame Elianor MONKAM, Monsieur Jean-François BOUTOILLE,
Monsieur Michel VANDROUX, Monsieur Daniel CHANEL,
Monsieur Serge RUMEAU, Madame Marie-Claude LALEMANT,
Monsieur Jean-Pierre MAROTTE (à partir de 20h35), Madame Sandrine PERRON-HARDY,
Madame Evelyne LEGROUX, Madame Muriel DAUVERGNE,
Madame Catherine SANGROUBER, Monsieur Jean-Charles CIZA,
Monsieur Edouard de GOUSSENCOURT, Monsieur Charles-Matti ZENTZ,
Madame Jacqueline ESSEX, Monsieur Franck PHILIPPE,
Madame Isabelle WENGER-ARTZ, Madame Martine BERNELIN DA SILVA,
Monsieur Jean RAFTON, Monsieur Philippe PAILLET,
Madame Véronique LAVOCAT, Madame Laurence DIJON.

Avait donné pouvoir :

Monsieur Frédéric SPANGENBERG à Monsieur Charles-Matti ZENTZ,
Monsieur Jean-Pierre MAROTTE à Monsieur Michel VANDROUX (jusqu'à 20h35),
Monsieur Ludovic LEA à Monsieur Joël MANCEL,
Monsieur Léon JANUS à Monsieur Franck PHILIPPE,
Madame Christelle COLNAGHI à Madame Martine BERNELIN DA SILVA,

Était absent :

Monsieur Alain GELOT.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Manuela MARIE est désignée secrétaire de séance, à l'unanimité.

Monsieur le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

Adoption du procès-verbal de la séance du jeudi 19 décembre 2019.

Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Lecture de l'ordre du jour de la séance :

1. FINANCES – REPRISE ANTICIPÉE DU RÉSULTAT 2019.
2. FINANCES - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE POUR L'ANNÉE 2020.
3. FINANCES - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2020.
4. FINANCES – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE POUR L'ANNÉE 2020.
5. RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.
6. URBANISME - ACQUISITION A TITRE ONÉREUX DE PARCELLES APPARTENANT A LA SOCIÉTÉ MÉDITERRANÉE IMMOBILIER AU BÉNÉFICE DE LA COMMUNE.
7. AFFAIRES GÉNÉRALES – ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DU CENTRE INTERDÉPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE POUR LA RELIURE DES ACTES ADMINISTRATIFS ET D'ÉTAT CIVIL.
8. PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE – APPROBATION DU CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE ENFANCE JEUNESSE CONCLU AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES YVELINES POUR LA PÉRIODE 2019-2022.
9. SYNDICATS INTERCOMMUNAUX – DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNICATION DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE.
10. QUESTIONS ORALES.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU JEUDI 19 DECEMBRE 2019

Le procès-verbal de la séance du jeudi 19 décembre 2019 est adopté à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT

Décisions n° 2019-227 à n° 2020-004

20200122DEL01 : FINANCES - REPRISE ANTICIPÉE DU RÉSULTAT 2019.

RAPPORTEUR : MADAME ELIANOR MONKAM

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité absolue, 26 voix pour, 6 voix contre** (*Monsieur Franck PHILIPPE, Monsieur Léon JANUS, Madame Christelle COLNAGHI, Madame Isabelle WENGER-ARTZ, Madame Martine BERNELIN DA SILVA, Monsieur Jean RAFTON*),

- **CONSTATE** la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2019, comme ci-après :

Section de fonctionnement :

Excédent de l'exercice 2019 :	+ 1 541 345,48 €
Résultat antérieur reporté :	+ 3 362 001,78 €
Résultat cumulé au 31/12/2019 :	+ 4 903 347,26 €

Section d'investissement :

Déficit de l'exercice 2019 :	- 2 149 823,02 €
Résultat antérieur reporté :	- 774 973,21 €
Résultat cumulé au 31/12/2019 :	- 2 924 796,23 €
Restes à réaliser en dépenses :	- 2 583 128,43 €
Restes à réaliser en recettes :	1 152 000,00 €
Besoin de financement :	- 4 355 924,66 €

- **REPORTE** la somme de 2 924 796,23 € en D001 en dépenses d'investissement,
- **AFFECTE** la somme de 4 355 924,66 € au compte 1068 en recettes d'investissement,
- **REPORTE** la somme de 547 422,60 € en R002 en recettes de fonctionnement,
- **PRÉCISE** que l'affectation définitive de ces sommes sera votée par délibération du conseil municipal à l'issue de l'adoption du compte administratif.

20200122DEL02 : FINANCES - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE POUR L'ANNÉE 2020.

RAPPORTEUR : MADAME ELIANOR MONKAM

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité absolue, 18 voix pour, 6 voix contre** (Monsieur Franck PHILIPPE, Monsieur Léon JANUS, Madame Christelle COLNAGHI, Madame Isabelle WENGER-ARTZ, Madame Martine BERNELIN DA SILVA, Monsieur Jean RAFTON), **8 abstentions** (Madame Hélène DEBAISIEUX-DENÉ, Monsieur Frédéric SPANGENBERG, Monsieur Jean-François BOUTOILLE, Madame Muriel DAUVERGNE, Monsieur Charles-Matti ZENTZ, Monsieur Philippe PAILLET, Madame Véronique LAVOCAT, Madame Laurence DIJON),

- **ADOPTE** le budget primitif de la Ville pour l'exercice 2020, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à **13 728 200,86 €** en section de fonctionnement et à **8 425 183,74 €** en section d'investissement, dans les conditions détaillées ci-après par chapitre :

FONCTIONNEMENT		
Dépenses	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	3 169 555.25 €
012	Charges de personnel	7 357 939 €
014	Atténuations de produits	862 000 €
65	Charges de gestion courante	877 669 €
66	Charges financières	128 775.77 €
67	Charges exceptionnelles	44 000 €
023	Virement à la section d'investissement	771 419.27 €
042	Opérations d'ordre	516 842.57 €
	TOTAL	13 728 200,86 €
FONCTIONNEMENT		
Recettes	Désignation	Montant
013	Atténuation de charges	214 114.68€
70	Produits des services, du domaine et ventes	1 278 700€
73	Impôts et taxes	9 993 000€
74	Dotations et participations	1 651 740€
75	Autres produits de gestion courante	43 223.58€
002	Résultat reporté	547 422.60 €
	TOTAL	13 728 200,86 €

INVESTISSEMENT		
Dépenses	Désignation	Montant
20	Immobilisations incorporelles	183 881.84 €
21	Immobilisations corporelles	2 258 977.24 €
16	Emprunts et dettes assimilées	464 000 €
27	Autres immobilisations financières	5 200 €
001	Solde d'exécution négatif reporté	2 924 796.23 €
041	Opérations patrimoniales	5 200 €
	Restes à réaliser	2 583 128.43 €
	TOTAL	8 425 183.74€

INVESTISSEMENT		
Recettes	Désignation	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	1 200 000 €
10	Dot. Fonds divers et réserves	350 000 €
1068	Excédent de fonctionnement	4 428 721.90 €
165	Dépôts et cautionnement reçus	1 000 €
021	Virement de la section de fonctionnement	771 419.27 €
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	516 842.57 €
041	Opérations patrimoniales	5 200 €
	Restes à réaliser	1 152 000 €
	TOTAL	8 425 183.74€

20200122DEL03 : FINANCES - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2020.

RAPPORTEUR : MADAME ELIANOR MONKAM

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité absolue, 31 voix pour, 1 abstention** (*Madame Hélène DEBAISIEUX-DENÉ*),

-ATTRIBUE les subventions de fonctionnement aux associations locales pour l'exercice 2020, dans les conditions détaillées dans le tableau ci-après :

Type d'association	Nom de l'association	Subvention reçue en 2019	Subvention demandée en 2020	Subvention proposée en 2020
DIVERS	APCT amicale du personnel communal	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000.00€
CITOYEN	FNACA	800,00 €	800,00 €	800.00 €
CITOYEN	CDU-RDS	130,00 €	150,00 €	130.00 €
CITOYEN	Prévention routière	120,00 €	200,00 €	120.00 €
CITOYEN	Happy Calix farmer	0.00€	200,00 €	100.00 €
CITOYEN	UFC que choisir	0.00 €	300,00 €	150.00 €
CITOYEN	Jeunes Sapeurs-pompiers des Yvelines	0.00 €	600,00 €	200.00 €
CULTURE	AET Amitié Européenne	1 200,00 €	1 800,00 €	1200.00 €
CULTURE	APVS	0,00 €	400,00 €	400.00 €
CULTURE	APCCT Ass Philatélique et Cartophile du Canton de Triel	200,00 €	200,00 €	200.00 €
CULTURE	AVF	250,00 €	500,00 €	300.00 €
CULTURE	BVH (Bien Vivre à l'Hautil)	0,00 €	350,00 €	100.00 €
CULTURE	CENTRE ASTRONOMIQUE DES YVELINES Observatoire de Triel	450,00 €	500,00 €	450.00 €
CULTURE	CLIC Triel	750,00 €	800,00 €	700.00 €
CULTURE	Club de langues du canton	400,00 €	600,00 €	550.00 €
CULTURE	Compagnons du tour de main	350,00 €	400,00 €	350.00 €
CULTURE	Ecole des Tréteaux	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000.00 €
CULTURE	Les Peintres de Triel et son Canton	500,00 €	700,00 €	100.00 €
CULTURE	Music en Seine	1 500,00 €	2 000,00 €	1 000.00 €

CULTURE	Musique pour tous	100,00 €	200,00 €	100.00 €
CULTURE	Musiques en Val de Seine	200,00 €	200,00 €	200.00 €
CULTURE	Si ça vous chante	800,00 €	1 000,00 €	1 000.00 €
CULTURE	Société Octave Mirbeau	200,00 €	200,00 €	0.00 €
CULTURE	Les amis d'Octave Mirbeau	0.00 €	100.00 €	100.00 €
CULTURE	Théâtre et Culture (Comédiens de la Tour)	1 000,00 €	3 000,00 €	1 000.00 €
CULTURE	Triel Amitié Loisirs (TAL)	1 000,00 €	1 200,00 €	1 000.00 €
CULTURE	Triel Auto Rétro	200,00 €	500,00 €	200.00 €
CULTURE	Triel environnement	300,00 €	2 000,00 €	200.00 €
CULTURE	Triel mémoire et histoire	850,00 €	850,00 €	850.00 €
CULTURE	Vivre et l'écrire en Yvelines	300,00 €	400,00 €	300.00 €
SCOLAIRE	AIPE	651,00 €	602.00 €	602.00 €
SCOLAIRE	PEEP	644,00 €	581.00 €	581.00 €
SCOLAIRE	APPEL NOTRE DAME	390,00 €	405.00 €	405.00 €
SCOLAIRE	USEP JEAN DE LA FONTAINE	666,00 €	660,00 €	660.00 €
SCOLAIRE	OCCE Camille Claudel maternelle	936,00 €	1056,00 €	1 056.00 €
SCOLAIRE	OCCE Jean de la Fontaine maternelle	1 020,00 €	1 056,00 €	1 056.00 €
SCOLAIRE	OCCE Jean de la Fontaine élémentaire	2 924,00 €	3 430,00 €	3 430.00 €
SCOLAIRE	OCCE Ecole de l'Hautil	276,00 €	258,00 €	258.00 €
SCOLAIRE	OCCE des Hublins	5 602,00 €	6 102,00 €	6 102.00 €
SCOLAIRE	OCCE René Pion	1 320,00 €	1 440,00 €	1 440.00 €
SCOLAIRE	OCCE Jules Verne	1 236,00 €	2 500,00 €	2 500.00 €
SCOLAIRE	OCCE Camille Claudel élémentaire	828.00 €	2 924,00 €	2 924.00 €
SCOLAIRE	OCCE Les Châtelaines	2 064,00 €	2 040,00 €	2 040.00 €
JEUNESSE	Association Sportive du Collège des Châtelaines	540,00 €	540,00 €	540.00 €
JEUNESSE	Foyer SOCIO- EDUCATIF	242,00 €	250,00 €	250.00 €
SPORTS	Avenir de Triel	5 000,00 €	7 000,00 €	5 000,00 €

SPORTS	Triel Badminton Club	1 000,00 €	2000,00 €	1000,00 €
SPORTS	Centre de karaté Français	200,00 €	600,00 €	250,00€
SPORTS	Club Modelisme Carrières Triel CMCT	80,00 €	0, 00€	50.00 €
SPORTS	Entente Cycliste Vernouillet- Verneuil-Triel	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200.00 €
SPORTS	Triel A.C. Football	6 700,00 €	10 000,00 €	6 800.00 €
SPORTS	Judo Club de Triel	2 400,00 €	5565,00 €	2 800.00 €
SPORTS	Koregrafik	400,00 €	400,00 €	400.00 €
SPORTS	Pétanq'Club de Triel	200,00 €	1 500,00 €	200.00 €
SPORTS	Poisson d'Avril	700,00 €	1 000,00 €	700.00 €
SPORTS	Rugby Club de Triel les Mureaux	8 500,00 €	12 000,00 €	8 800.00 €
SPORTS	Tennis club de Triel	1 500,00 €	2 000,00 €	1 500.00€
SPORTS	Ski Nautique Club de Triel	100,00 €	500,00 €	100.00 €
SPORTS	TGT	80,00 €	600,00 €	80.00 €
SPORTS	TGV	400,00 €	1 000,00 €	400.00 €
SPORTS	Triel Escrime	800,00 €	1 200,00 €	700.00 €
SPORTS	Triel Handball Club	3 000,00 €	5 000,00 €	3 000.00 €
SPORTS	Triel Rando Nature	50,00 €	150,00 €	50.00 €
SPORTS	Vernouillet Athlétisme	100,00 €	500,00 €	100.00 €
SPORTS	Yacht club de Triel	100,00 €	500,00 €	100.00 €
SPORTS	Yogarmonie	50,00 €	150,00 €	50.00 €
SPORTS	Le Nautile Val de Seine Plongée	300,00 €	500,00 €	300.00 €
SPORTS	Triel Tennis de Table	1 200,00 €	2 500,00 €	1 400.00 €
SPORTS	Villennes Triel Basket	700,00 €	800,00 €	700.00 €
SPORTS	VO2 Rives de la Seine	350,00 €	600,00 €	350.00€
SPORTS	2 Rives Volley ball	100,00 €	200,00 €	100.00€
SPORTS	Aéro Club val de Seine	50,00 €	300,00 €	50.00 €
SPORTS	RUN EN SEINE 78	450,00 €	500,00 €	500.00 €
SPORTS	The move 78	0.00 €		80.00 €

-**INSCRIT** les crédits correspondants au chapitre 65 du budget communal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, (*Monsieur Jean RAFTON ne prend pas part au vote*),

-**ATTRIBUE** une subvention de fonctionnement à l'association Union Nationale des Combattants pour l'exercice 2020, dans les conditions détaillées ci-après :

Type d'association	Nom de l'association	Subvention reçue en 2019	Subvention demandée en 2020	Subvention attribuée en 2020
CITOYEN	UNC (Union Nationale des Combattants)	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €

-**INSCRIT** les crédits correspondants au chapitre 65 du budget communal.

20200122DEL04 : FINANCES - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE POUR L'ANNÉE 2020.

RAPPORTEUR : MADAME ELIANOR MONKAM

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **ATTRIBUE** une subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2020, pour un montant de 300 000 €,

- **INSCRIT** les crédits correspondants au chapitre 65 du budget communal.

20200122DEL05 : RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **MODIFIE** le tableau des effectifs tel qu'annexé pour tenir compte des créations de poste suivantes :

-1 poste d'agent de maîtrise principal à temps complet,

-1 poste d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe à temps complet.

- **INSCRIT** les crédits correspondants au budget communal.

20200122DEL06 : URBANISME – ACQUISITION A TITRE ONÉREUX DE PARCELLES APPARTENANT A LA SOCIÉTÉ MÉDITERRANÉE IMMOBILIER AU BÉNÉFICE DE LA COMMUNE.

RAPPORTEUR : MONSIEUR MICHEL POIROT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'acquérir les parcelles listées ci-après, d'une contenance totale de 5089m², appartenant à la société Méditerranée Immobilier, à savoir :

<u>Section</u>	<u>N°</u>	<u>Surface (m²)</u>	<u>Lieu-dit</u>	<u>Adresse bien</u>
A	34	519	LE BOIS DES 2 AMANTS	Chemin de la Roche
A	380	835	L'HAUTIL	Sentier du Cordon
AH	6	525	CHEMIN AUX VACHES	Chemin aux Vaches
AH	11	230	LES GRANDES TERRES	Chemin aux Vaches
AM	204	190	LA BELLE OZANNE	2 ^{ème} sente du Moulin à vent
AN	258	222	LES SAUSSAIES	1 ^{ère} sente du Moulin à vent
AN	260	73	LES SAUSSAIES	2 ^{ème} sente du Moulin à vent
B	297	177	LES MAREILLES	Petite route des Mareilles
B	811	249	LE BOIS DES MAREILLES	Grande sente des Beauregards
B	1141	622	LES BEAUREGARDS	Grande sente des Beauregards
B	1164	159	LA HETREE	Grande sente des Beauregards
B	1208	670	LA HETREE	Grande sente des Beauregards
BR	173	607	ILE HERNIERE	Ile Herniere
C	124	11	L'HERMITAGE	3 ^{ème} sente du bois de l'Hermitage

- **DÉCIDE** que les conditions d'acquisition seront les suivantes :

- Paiement d'une somme totale de mille quarante et un euros (1041 euros) TTC.
- Prise en charge des frais de notaire liés à cette acquisition par l'acquéreur.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente qui s'en suivra, à entreprendre toutes les démarches administratives en vue de l'acquisition des parcelles concernées aux conditions susvisées et à signer tout acte à intervenir.

- **PRÉCISE** que les crédits seront prévus à la section d'investissement.

20200122DEL07 : AFFAIRES GÉNÉRALES – ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES LANCÉ PAR LE CENTRE INTERDÉPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE POUR LA RELIURE DES ACTES ADMINISTRATIFS ET D'ÉTAT CIVIL.

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADHÈRE** au groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs et/ou de l'état civil,
- **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne comme coordonnateur du groupement habilité à signer et notifier le marché selon les modalités fixées dans cette convention,
- **APPROUVE** la commande de reliure d'actes en fonction des besoins de la Commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes et à prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution.

20200122DEL08 : PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE – APPROBATION DU CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE ENFANCE JEUNESSE CONCLU AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES YVELINES POUR LA PÉRIODE 2019-2022.

RAPPORTEUR : MADAME HÉLÈNE DEBAISIEUX-DENÉ

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le contrat de prestation de service enfance jeunesse conclu avec la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines pour la période 2019-2022,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit contrat et à prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution.

20200122DEL09 : SYNDICATS INTERCOMMUNAUX – DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNICATION DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE.

RAPPORTEUR : MADAME MANUELA MARIE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la demande de dissolution du SIDECOM,
- **APPROUVE** la demande de placement en fin de compétence du syndicat, le temps nécessaire à sa liquidation, dans l'hypothèse où l'arrêté de dissolution ne puisse intervenir avant les élections municipales de 2020,

- **APPROUVE** que le solde net soit corrigé extra-comptablement en tenant compte des montants de dépenses et recettes réels,
- **APPROUVE** que les résultats de fin d'exercice 2019 (en fonctionnement comme en investissement) soient répartis selon la clé de répartition proposée.

La séance est levée à 21h35.

Fait à Triel-sur-Seine, le 24 janvier 2020.

Affiché le : **27 JAN, 2020**

Le Maire,

Joël MANCEL
